



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de Londinières
n°2024_057

L’an deux mille vingt-quatre, le **29 Octobre** à vingt heures s’est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Bures en Bray.
Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Piscine Primaire et collégien 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 33	Présents : 22	Absents : 2	Absents excusés : 9
Pouvoirs :0			
Votants : 22			
Pour :22			
Contre :0			
Abstention :0			
Secrétaire de séance : M Jacky Lévêque			
	BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline	
	BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse	
	BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne	
	CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine Abs excusée	
	CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc abs excusé	
	FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian Abs excusé	
	FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs excusé, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François	
	GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs, M. ROBIN Emmanuel Abs excusé	
	LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François Abs excusé, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs	
	OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David Abs excusé	
	PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé	
	PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine	
	SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc	
	SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte	
	SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine	
	WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy	

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l’objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Le conseil communautaire délibère et décide de modifier sa participation aux frais de piscine des enfants des écoles primaires de la communauté de communes de Londinières et des collégiens du collège de Londinières selon la délibération 2022-003, et porte sa participation à :

Ecoles primaires du territoire de la Communauté de Communes	60% du coût des créneaux de piscine, avec un plafond de 70 € maximum par séance.
Collège Cahingt	2.40 € par élèves et par séances, avec un plafond maximum de 60 € maximum par séance.



BILQUET Armelle